



Liberté, égalité, mobilité!



La plateforme mobilité est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020



R É G I O N
AQUITAINE
LIMOUSIN
POITOU-CHARENTES



wimoov

23^{ème} Conseil de mobilité

Jeudi 8 décembre 2016

Julie CATHALA, directrice régionale

[Les déplacements domicile-travail atypiques]

Qui est Wimoov ?

- Historique
- Les plateformes mobilité

Déplacements domicile-travail atypiques ?

- Que sont les horaires atypiques ?
- Quels impacts sur les déplacements ?

Le retour d'expérience de Wimoov

- Attentes et besoins des publics
- Les réponses apportées

[WIMOOV : la mobilité inclusive]

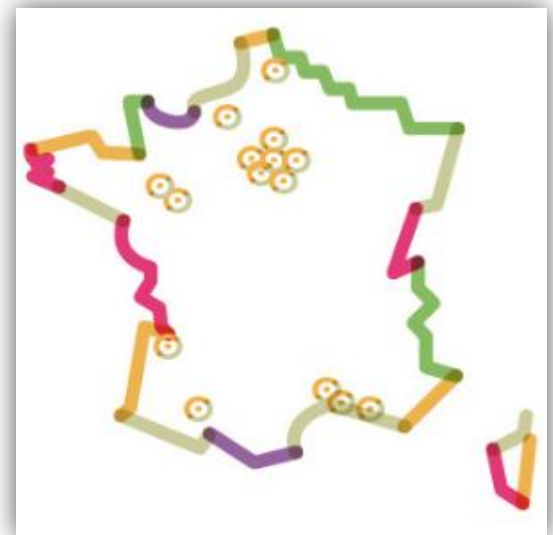
Création en **1998** à Nanterre

- Agrément Entreprise sociale et solidaire
- Structure du Groupe SOS depuis 2007

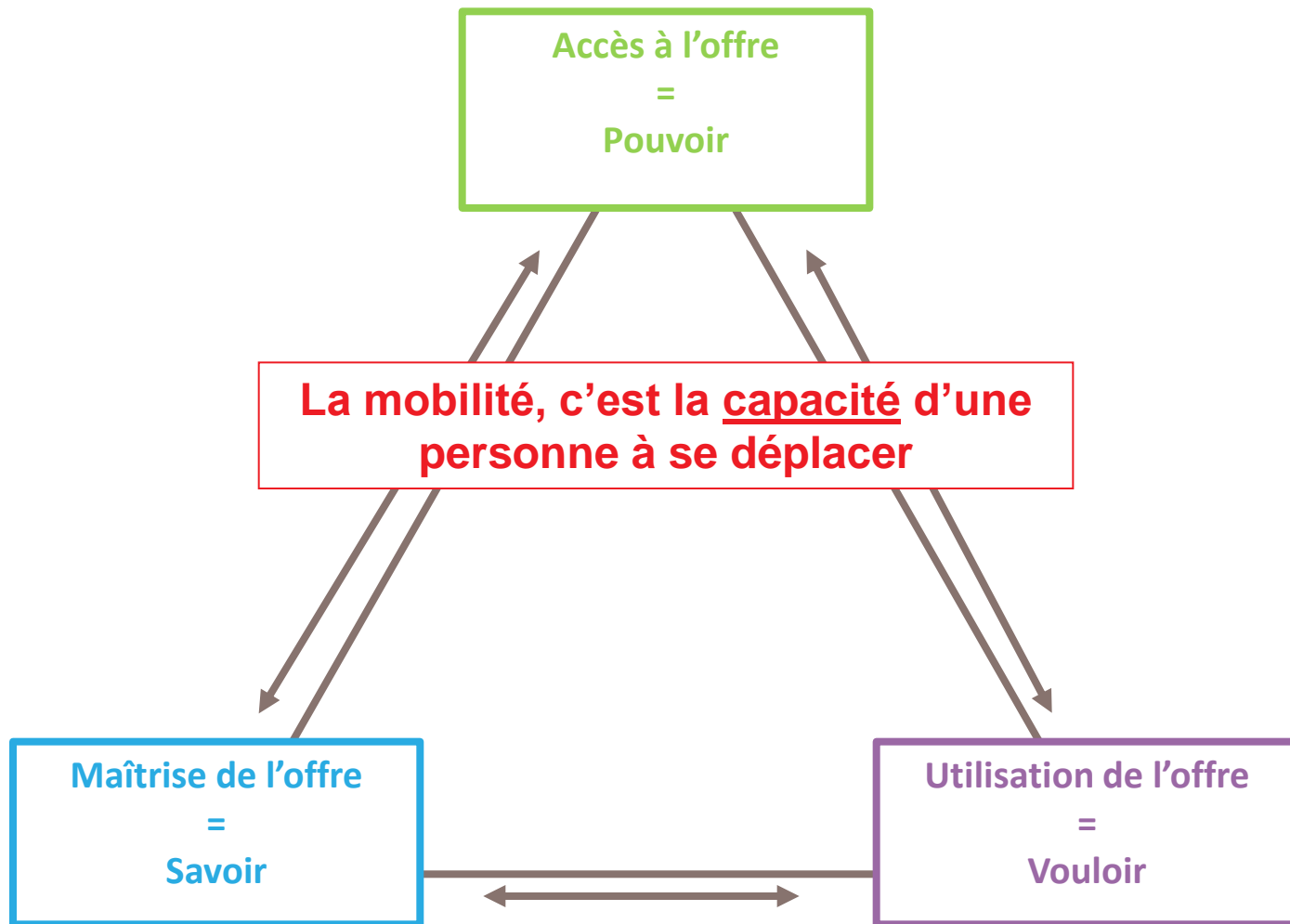
Accompagner tous les publics fragiles vers une mobilité autonome et durable

Plateformes mobilité : interface sur les territoires ; centre de ressources et lieu d'accompagnement sur la mobilité des publics fragiles

25 plateformes mobilité en France



[WIMOOV : la mobilité inclusive]



[WIMOOV : la mobilité inclusive]

Les publics accompagnés par les plateformes mobilité :

- **Publics en insertion sociale et professionnelle**
- Séniors
- Personnes à mobilité réduite



Le parcours mobilité vu par
Wimoov

[Les horaires de travail atypiques]

Qu'est-ce qu'on entend par horaires de travail atypiques ?

- Travail posté
- Travail de nuit
- Travail en fin de semaine

	SEMAINE STANDARD	SEMAINE ATYPIQUE
Les horaires	Entre 5 h et 23 h	De 21 h à 6 h (Définition juridique du travail de nuit)
Les jours travaillés	5 jours : du lundi au vendredi	Nombre variable : samedi, dimanche ou les jours fériés
L'amplitude de la journée	8 h	En-deçà de 5 h ou au-delà de 8 h
La structure de la journée	Durée continue avec une pause déjeuner (entre 12 h et 14 h)	Temps morcelé, fragmenté par des « coupures » de durée variable
Le rythme du temps de travail	5 j. travaillés et 2 j. de repos consécutifs en fin de semaine	Régulier cyclique (3 x 8, 2 x 12) ou irrégulier

+ les lieux d'emploi

Source : INRS – mars 2013

[Les horaires de travail atypiques]

Qu'est-ce qu'on entend par horaires de travail atypiques ?

- Travail posté
- Travail de nuit
- Travail en fin de semaine

	SEMAINE STANDARD	SEMAINE ATYPIQUE
→ Les horaires	Entre 5 h et 23 h	De 21 h à 6 h (Définition juridique du travail de nuit)
Les jours travaillés	5 jours : du lundi au vendredi	Nombre variable : samedi, dimanche ou les jours fériés
L'amplitude de la journée	8 h	En-deçà de 5 h ou au-delà de 8 h
→ La structure de la journée	Durée continue avec une pause déjeuner (entre 12 h et 14 h)	Temps morcelé, fragmenté par des « coupures » de durée variable
Le rythme du temps de travail	5 j. travaillés et 2 j. de repos consécutifs en fin de semaine	Régulier cyclique (3 x 8, 2 x 12) ou irrégulier

+ les lieux d'emploi

Source : INRS – mars 2013

[Les horaires de travail atypiques]

Quelles conséquences pour les déplacements domicile-travail ?

- Une plus grande difficulté à utiliser les transports en commun :
 - Horaires décalés hors service ou début/fin de service
 - Déplacements fréquents
- Un risque d'accidents plus important lié aux potentiels troubles du sommeil et de la vigilance
- Un recours plus important à la voiture individuelle

La voiture individuelle reste la solution la plus largement sollicitée. Pourtant :

- Coûts importants
- Nécessité d'avoir le permis
- Congestion
- Sécurité routière
- Impact environnemental

[Le retour d'expérience de Wimoov]

La voiture comme unique solution ?

Une solution utile et fréquente : 36% des publics orientés vers une solution matérielle (voiture, deux-roues motorisés)

- Distance
- Routes
- Contraintes physiques particulières

Mais aussi

16% sont orientés vers une solution vélo

- Flexibilité
- Peu coûteux

78% vers des formations mobilité

- Apprentissage de la mobilité comme une « langue »
- Combinaison de plusieurs modes pour ses déplacements ou sur la semaine

[Le retour d'expérience de Wimoov]

Mme S. : travaille en tant qu'agent d'entretien tôt le matin puis l'après-midi ; a son permis B automatique mais n'a pas les moyens d'acheter ni d'entretenir un véhicule automatique ; souhaitait repasser le permis B classique

Solution préconisée : Mme S. a été orientée vers Vélo-Cité pour apprendre à faire du vélo ; elle peut ainsi se rendre sur son lieu de travail plus rapidement le matin et mettre le vélo dans le tram au retour

Mme S. a gagné du temps sur son temps de trajet ; en mettant le vélo dans le tram, elle n'est pas plus fatiguée qu'avant ; cette solution lui revient moins cher qu'un véhicule

[Conclusion]

Les transports en commun, une solution valable pour les horaires atypiques ?

Oui... mais :

- Pas toujours = accès
 - Il n'est pas toujours pertinent de créer de nouvelles offres
- Il faut très souvent les combiner avec une autre solution
 - Compétences nécessaires = savoir
 - Connaissance de l'offre = savoir
- Quels leviers utiliser pour favoriser le recours aux transports en commun quand c'est possible ? = appropriation



MERCI
DE VOTRE ATTENTION

Julie CATHALA
Directrice régionale

06 32 09 54 76
julie.cathala@wimoov.org